



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

C O M M U N I Q U É

No: 8
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 23 JANVIER 1979

LE CANADA PRÉSENTE À L'URSS
SA RÉCLAMATION POUR COSMOS 954

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a présenté aujourd'hui à l'ambassadeur de l'Union des républiques socialistes soviétiques la réclamation du Canada pour les dommages causés par l'incursion dans l'espace aérien du Canada et la désagrégation au-dessus du territoire canadien du satellite soviétique Cosmos 954 le 24 janvier 1978. Du fait que le satellite transportait une source d'énergie nucléaire, de vastes opérations de recherche visant à repérer et à récupérer les débris radioactifs dangereux du satellite déposés sur le territoire canadien ont été entreprises. Ces opérations ont été menées du 24 janvier au 15 octobre 1978 sous la direction du ministère de la Défense nationale dans une première phase, puis, dans une deuxième phase, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. La réclamation canadienne se chiffre à \$6,041,174.70; ce montant ne représente dans le coût des opérations que le supplément des dépenses attribuables à la chute du satellite en territoire canadien.

Une fois la réclamation présentée, laquelle doit être complétée par la remise de toutes les pièces justificatives au gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le ministère des Affaires extérieures s'attend à l'ouverture de négociations diplomatiques menant au règlement de la demande.

Des informations supplémentaires sur la réclamation, y compris les textes des pièces justificatives remises aujourd'hui à l'ambassadeur de l'Union des républiques socialistes soviétiques, seront disponibles le 31 janvier 1979.